



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Agence du Numérique  
de la Sécurité Civile

DIRECTION

ANSC/ADM/2019/N°0001

### Arrêté du 17 janvier 2019

**fixant la composition du bureau de vote pour l'élection des représentants des présidents ou vice-présidents de conseils d'administration de services d'incendie et de secours siégeant au conseil d'administration de l'Agence du numérique de la sécurité civile**

**Le directeur de l'agence du numérique de la sécurité civile,**

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article R. 732-11-7 ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2018 relatif à l'élection des représentants des présidents ou vice-présidents de conseils d'administration de services d'incendie et de secours siégeant au conseil d'administration de l'Agence du numérique de la sécurité civile, notamment son article 8,

### Arrête

#### Article 1er

Le bureau de vote chargé des opérations de recensement et de dépouillement des votes pour l'élection des représentants des présidents ou vice-présidents de conseils d'administration de services d'incendie et de secours siégeant au conseil d'administration de l'Agence du numérique de la sécurité civile est composé comme suit :

Président :	M. Emmanuel JUGGERY, ministère de l'intérieur (DGSCGC)
Secrétaire :	M. Jean-Yves LAMBROUIN, ministère de l'intérieur (DGSCGC)
Représentant de la liste unique :	Mme Françoise DUMONT, présidente du CASDIS du Var

#### Article 2

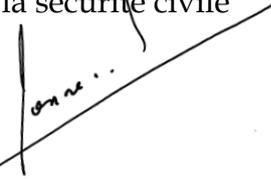
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

### Article 3

Le présent arrêté sera publié sur le site internet dédié à l'élection et notifié aux membres du bureau de vote.

Fait à Paris, le 17 janvier 2019

Le directeur de l'agence du numérique  
de la sécurité civile



Michel MONNERET